



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



**Stratégie de Développement Neutre en Carbone  
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

## **Fiche Sectorielle : Financement**



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

## **Stratégie de Développement Neutre en Carbone et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

# **Fiche Sectorielle : Financement**

Avril 2023

## CONTEXTE

La Tunisie a signé l'Accord de Paris (AP) sur le climat le 22 avril 2016 et l'a ratifié le 17 octobre 2016.

Il engage tous les pays à accélérer leur transition vers une économie à faible émission de carbone dans le but de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en 2100 nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », et à poursuivre l'action en vue de « limiter cette augmentation à 1,5°C ». L'article 4.19 de l'AP invite toutes les parties à préparer et à soumettre une **stratégie de développement à faible émission à long terme** à l'horizon à 2050 (Stratégie Bas-Carbone).

Tout en confirmant sa volonté de protéger le climat à travers un développement bas carbone, la Tunisie a également marqué sa volonté de mettre aussi la résilience aux Changements Climatiques (CC) au centre de ses priorités, en choisissant de développer une stratégie combinée bas-carbone et résiliente aux changements climatiques (SNBC&RCC). Cette note présente le volet Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC) de la SNBC&RCC.

### PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNRCC

Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement a mené, depuis novembre 2020, un processus participatif et inclusif impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions de résilience climatique pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC).

#### Analyse quantitative de la vulnérabilité

Des analyses quantitatives de la vulnérabilité au niveau sectoriel ont été réalisées de manière participative, notamment dans le cadre de la 3ème Communication Nationale de la Tunisie (2018)

ou des études conduites par les programmes Adapt'Action (AFD) ou Adapt-CC (GIZ). Dans le cadre de l'élaboration de la SNRCC, les résultats issus de ces initiatives ont été consolidés et enrichis afin de tenir compte des connaissances récentes.

#### Définition d'une trajectoire de vulnérabilité et d'adaptation

Le scénario de vulnérabilité se présente sous forme d'une trajectoire de vulnérabilité faisant apparaître deux niveaux d'impact potentiels et de réponses adaptatives d'ici à 2050 :

- ▶ 2021-2030 : Un premier niveau d'impact équivalant à une intensité forte des CC qui nécessite **une adaptation incrémentale** avec des mesures d'ajustements et/ou sans-regrets en réponse ;
- ▶ 2031-2050 : Un second niveau d'impact correspondant à une intensité très forte des CC, qui requiert **une adaptation transformationnelle** en réponse nécessitant des stratégies en rupture avec l'existant basées sur des changements de paradigme.

*En réponse au scénario de vulnérabilité, la SNRCC propose une Vision stratégique nationale « Résilience 2050 » exprimée comme suit : « **Une Tunisie résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et opéré les transformations nécessaires à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable** ».*



### Axes stratégiques, orientations stratégiques et mesures d'adaptation

Cette vision se décline dans la SNRCC dans un ensemble de 10 axes stratégiques :

- ▶ 06 Axes sectoriels ;
- ▶ 04 Axes transversaux : Pour accompagner les enjeux de l'adaptation auxquels les parties prenantes devront faire face dans la mise en œuvre sectorielle des mesures.

Au niveau de la structure, chaque axe stratégique, sectoriel ou transversal, se décline en orientations stratégiques. A leur tour, chaque orientation stratégique se décompose en mesures d'adaptation.

<p><b>Axe 1 : Promouvoir une agriculture résiliente aux CC, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques</b></p> <p><b>OS 1 (agriculture) :</b> Développer une agriculture résiliente aux CC, durable qui nourrit la population et respecte l'environnement.</p> <p><b>OS 2 (biodiversité et écosystèmes naturels) :</b> Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, augmenter leur résilience aux CC et renforcer les biens et services des écosystèmes.</p> <p><b>OS 3 (sols) :</b> Œuvrer en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, réhabiliter les sols et améliorer leur capacité de rétention.</p> <p><b>OS 4 (paysans vulnérables) :</b> Renforcer l'autonomisation économique et sociale des paysans et de leurs groupements et les aider à faire face aux risques climatiques.</p>	<p><b>Axe 2 : Transformer le secteur de la pêche pour assurer durablement la sécurité alimentaire, améliorer la gouvernance de la biodiversité et offrir aux acteurs des revenus décents</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Innover et adapter de nouveaux modes de planification et de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui intègrent les effets des CC et améliorent la résilience du secteur.</p> <p><b>OS 2 :</b> Développer des zones d'expérimentation en faveur de la conservation de la biodiversité et une compensation des pertes des produits de la pêche à pied et des Charafis.</p> <p><b>OS 3 :</b> Agir en faveur de l'amélioration de la résilience des petits et moyens pêcheurs aux effets des CC en considérant le genre.</p>	<p><b>Axe 3 : Limiter les impacts des CC sur les ressources en eau et transformer le modèle de gestion pour satisfaire les besoins hydriques sous contrainte climatique</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Rationaliser la gestion des ressources en eau conventionnelles, optimiser l'adaptation des écosystèmes aux CC et prévenir les conflits d'usage.</p> <p><b>OS 2 :</b> Massifier l'utilisation des eaux non conventionnelles en vue d'accélérer la résilience aux CC.</p> <p><b>OS 3 :</b> Adapter la gouvernance des ressources en eau en termes d'approches et de solutions technologiques innovantes afin de répondre plus efficacement aux défis des CC.</p>	<p><b>Axe 4 : Limiter les impacts biophysiques des CC sur la frange littorale et assurer la durabilité de l'infrastructure et de l'activité économique</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du littoral.</p> <p><b>OS 2 :</b> Renforcer la capacité physique d'adaptation du trait de côte.</p> <p><b>OS 3 :</b> Préserver la biodiversité des écosystèmes littoraux.</p> <p><b>OS 4 :</b> Renforcer le dispositif juridique par le concept CC.</p>	<p><b>Axe 5 : Maîtriser les risques sanitaires liés aux CC et intégrer leur prise en charge dans le système sanitaire</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles et développer la capacité de détection précoce et d'alerte rapide des phénomènes à potentiel épidémique.</p> <p><b>OS 2 :</b> Développer les capacités du système de santé et l'habiliter pour faire face aux risques sanitaires liés aux CC.</p> <p><b>OS 3 :</b> Renforcer le rôle de la santé en matière de leadership et de collaboration intersectorielle et promouvoir la recherche appliquée.</p>	<p><b>Axe 6 : Limiter les impacts des CC sur le tourisme balnéaire et transformer le modèle touristique de la Tunisie à travers une conversion progressive vers une nouvelle offre durable et inclusive</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Augmenter la résilience du tourisme balnéaire.</p> <p><b>OS 2 :</b> Maîtriser l'usage des ressources en eau et en énergie.</p> <p><b>OS 3 :</b> Améliorer l'attractivité des territoires.</p>
<p><b>Axe 7 : Renforcer la gouvernance institutionnelle de l'adaptation en Tunisie, la sensibilisation et les capacités des acteurs à planifier et mettre en œuvre les actions d'adaptation aux CC</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Renforcer le cadre réglementaire et les arrangements institutionnels.</p> <p><b>OS 2 :</b> Sensibiliser et informer sur les approches communes.</p> <p><b>OS 3 :</b> Renforcer les capacités dans le domaine de l'adaptation : de l'incrémental au transformatif.</p>					
<p><b>Axe 8 : Mobiliser les financements nécessaires pour l'adaptation</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Mobiliser les financements publics et privés.</p> <p><b>OS 2 :</b> Orienter les flux financiers domestiques vers le financement durable.</p>					
<p><b>Axe 9 : Développer et diffuser la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Renforcer l'utilisation des données, des produits et des services climatiques au fin de l'adaptation.</p> <p><b>OS 2 :</b> Développer et diffuser plus largement la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation.</p>					
<p><b>Axe 10 : Réduire les inégalités territoriales et sociales induits par les changements climatiques et promouvoir un développement résilient, juste et équitable</b></p> <p><b>OS 1 :</b> Réduire les disparités territoriales en intégrant les risques des changements climatiques dans l'aménagement du territoire et dans ses outils de planification.</p> <p><b>OS 2 :</b> Mise en place d'un système urbain résilient et durable.</p> <p><b>OS 3 :</b> Réduire les disparités sociales en intégrant la dimension genre dans les mesures d'adaptation aux CC, et en faisant évoluer les structures et les relations de pouvoir.</p> <p><b>OS 4 :</b> Renforcer la résilience des territoires et des communautés les plus vulnérables aux changements climatiques.</p>					

## PRÉSENTATION DE L'AXE STRATEGIQUE 8 : MOBILISER LES FINANCEMENTS NECESSAIRES POUR L'ADAPTATION

L'orientation des **financements** en faveur de l'adaptation aux changements climatiques reste nécessaire en Tunisie, et l'implication de ce domaine d'activités transversal au sein de ce processus était donc une évidence.

Cette note présente la **vision stratégique à 2050 pour une plus grande mobilisation des financements**, compte tenu des changements climatiques attendus, les orientations stratégiques et mesures d'adaptation à mettre en œuvre pour atteindre cette vision souhaitée ainsi que les conditions de mise en œuvre à réunir afin de s'assurer plus de financements dans la mise en œuvre de la SNRCC.

### Vision stratégique

#### VISION STRATEGIQUE DES FINANCEMENTS Mobiliser les financements nécessaires pour l'adaptation

Cet axe s'inscrit dans le cadre la mise en œuvre de l'article 2.1.c. de l'Accord de Paris à savoir: « rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Compte tenu du retard constaté dans la mise en œuvre de la CDN, en partie lié aux financements limités, il est nécessaire d'une part, d'accélérer le financement des actions déjà identifiées dans la première CDN qui n'ont pas encore pu être réalisées et d'autre part, de développer de nouvelles sources de financement additionnels.

### Trajectoire de résilience

Pour couvrir les besoins à court - moyen (2030) et plus long terme (2050), les orientations stratégiques suivantes devront être prises ; i) accélérer la mobilisation des financements publics et privés et ; ii) mettre en place des mesures incitatives visant à orienter les flux financiers domestiques vers la finance durable alignée à l'Accord de Paris.

Ces stratégies devront être mises en œuvre par les acteurs sectoriels concernés ainsi que les acteurs transversaux tels que : la Banque Nationale de Tunisie, les banques commerciales notamment celles qui contribuent à l'investissement durable, le Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale, le Ministère des Finances et autres.

Période 2021-2030 : <i>Une phase d'adaptation incrémentale permettant de faire face aux impacts du CC</i>	Période 2031-2050 : <i>Une phase d'adaptation transformationnelle permettant de procéder à un changement de paradigme</i>
L'objectif étant de « Mobiliser les financements publics et privés pour la résilience/adaptation notamment à travers la mise en place des mesures incitatives visant à orienter les flux financiers domestiques vers la finance durable »	L'objectif étant « Valoriser les acquis réalisés sur le court à moyen termes (2021-2030) afin de changer de paradigme pour le financement d'un développement résilient »

## LES ORIENTATION STRATÉGIQUES ET LES MESURES DE RÉSILIENCE

Sur la base des défis majeurs auxquels est confronté le financement du climat en Tunisie, deux orientations stratégiques sont considérées :

### OS1 : MOBILISER LES FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

Les acteurs du secteur public et les décideurs sont confrontés à de nombreux compromis lors de la planification et de la réalisation des investissements en matière d'adaptation/résilience aux CC :

- Investir de manière limitée dans l'adaptation/résilience et ainsi s'accommoder pour minimiser les conséquences du CC (option 1) ;
- Ne rien faire («économiser les coûts d'adaptation»), et accepter de subir les conséquences du CC (option 2) ;
- Identifier un niveau (et un type) d'efforts d'adaptation/résilience où le rapport des coûts des mesures d'adaptation sur les avantages est économiquement et socialement viables (option 3).

Dans la perspective où les sources de financement dédiées à l'adaptation/résilience demeureront limitées associée à la complexité des procédures exigées par les bailleurs de fonds, cette orientation stratégique s'inscrit dans cette 3ème option qui vise à concevoir et à mettre en œuvre un financement de l'adaptation/résilience aux CC équilibré entre les avantages et les coûts.

### OS2 : ORIENTER LES FLUX FINANCIERS DOMESTIQUES VERS LE FINANCEMENT DURABLE

Cette orientation stratégique vise à mettre en place des mesures visant à aligner les flux financiers domestiques sur les objectifs climatiques y compris d'adaptation et de résilience (et pas seulement de réduction des émissions).

Dans le cadre de sa politique budgétaire et de ses finances publiques, la Tunisie sera amenée à utiliser des recettes d'impôt, des dépenses et d'autres fonds publics pour encourager les activités qui contribuent aux objectifs de l'accord de Paris : i) en intégrant les besoins de financement de l'adaptation dans le cycle budgétaire (planification, mise en œuvre et suivi) ; ii) en utilisant des outils spécifiques pour lever des capitaux « verts » (obligations vertes notamment) et ; iii) en concentrant les financements sur la mise en œuvre coordonnée des actions à travers de mécanismes de financements multi-source et multi-secteur (p ex. un Fonds National d'Adaptation et de Résilience).

**Mesures d'adaptation**

OS 1 : Mobiliser les financements publics et privés	
Période 2021-2030 : Adaptation incrémentale	Période 2031-2050 : Adaptation transformationnelle
<i>Objectif</i> : Augmenter les financements publics et privés dans la résilience/adaptation.	<i>Objectif</i> : Valoriser les acquis réalisés sur le court à moyen termes (2021-2030) afin de changer de paradigme dans le financement de l'adaptation à travers la mise en place d'un Fonds National d'Adaptation aligné aux objectifs de finance durable (Accord de Paris).
<p><i>Mesure 1</i> : Identifier le point d'équilibre entre les avantages et les coûts de l'adaptation pour mieux définir les besoins de financement en adaptation.</p> <p><i>Mesure 2</i> : Améliorer le climat des investissements pour attirer les investissements privés dans l'adaptation.</p> <p><i>Mesure 3</i> : Fournir un soutien continu et ciblé pour améliorer la préparation des projets.</p> <p><i>Mesure 4</i> : Mettre en place un mécanisme de Fonds National d'Adaptation et de Résilience pour appuyer les actions d'adaptation des acteurs nationaux et locaux, en particulier les collectivités locales.</p> <p><i>Mesure 5</i> : Développer un MNV (Mesurer - Notifier - Vérifier) financier.</p>	<p><i>Mesure 1</i> : Appuyer, renforcer et optimiser l'opérationnalité et le fonctionnel du Fonds National d'Adaptation et de Résilience</p>
OS 2 : Orienter les flux financiers domestiques vers la finance climatique pour faire face aux risques liés aux CC	
Période 2021-2030 : Adaptation incrémentale	Période 2031-2050 : Adaptation transformationnelle
<i>Objectif</i> : Mettre en place des mesures incitatives visant à aligner les flux financiers domestiques vers la finance durable.	<i>Objectif</i> : Valoriser les acquis réalisés sur le court à moyen termes (2021-2030) afin de changer de paradigme dans l'orientation des flux domestiques.
<p><i>Mesure 1</i> : Identifier des gisements de compensation carbone pour financer des mesures d'adaptation.</p> <p><i>Mesure 2</i> : Intégrer les besoins en investissements d'adaptation dans le cycle budgétaire (planification, mise en oeuvre et suivi).</p> <p><i>Mesure 3</i> : Assurer des flux financiers domestiques pour abonder le Fonds National d'Adaptation et de résilience avec les revenus propres du pays réinvesti dans ce Fonds.</p> <p><i>Mesure 4</i> : Développer des outils spécifiques pour lever des capitaux « verts » (obligations vertes en particulier).</p>	<p><i>Mesure 1</i> : Renforcer les mécanismes financiers domestiques sur base de l'analyse des acquis.</p>

**Focus** : Ces orientations, qui intègrent les préoccupations environnementales, sociales et genre reposent sur une série de mesures ciblées suivies d'indicateurs reprenant la ligne de base (valeurs actuelles) et les cibles souhaitées en 2030 et 2050. Pour chaque mesure, les parties prenantes sont identifiées et les besoins de financement sont estimés.

A titre d'exemple, dans la première orientation stratégique, plusieurs mesures ont été proposées dont : « Identifier le point d'équilibre entre les avantages et les coûts de l'adaptation pour mieux définir les besoins de financement en adaptation. ». Néanmoins, nous avons fourni les détails suivants relatifs à cette mesure : A titre d'exemple, pour la première orientation

stratégique (Accélérer la mobilisation des financements), plusieurs mesures ont été proposées dont une qui vise à « Identifier le point d'équilibre entre les avantages et les coûts de l'adaptation

pour mieux définir les besoins de financement en adaptation ». Les détails suivants relatifs à cette mesure sont repris dans le tableau ci-dessous :

OS 1 : Mesure 1 – Identifier le point d'équilibre entre les avantages et les coûts de l'adaptation		
Description	Porteur de la mesure	Partenaires
Cette mesure concerne le chiffrage du niveau des financements en vue de définir une trajectoire de financements de l'adaptation où les avantages sont au moins égaux voire supérieurs aux coûts des mesures d'adaptation. Cette trajectoire sera ensuite mesurée et régulièrement évaluée par les institutions financières tunisiennes concernées par la finance durable (Banque Centrale Tunisienne et ministère des Finances en particulier).	Ministère des finances	Banque Centrale de Tunisie, Ministère de l'investissement et de la coopération internationale

Échéance de mise en œuvre	Coût prévisionnel (en millions de dinars)	Financement national (en millions de dinars)	Financement international (en millions de dinars)	Indicateurs de réalisation (mesures)	Valeur cible de l'indicateur à 2030	Valeur cible de l'indicateur à 2050
2030	0.5	0.2	0.3	Une trajectoire de financement de l'adaptation est définie	Ecart (+/-) des financements observés par rapport à la trajectoire	Les investissements couvrent les besoins de financement

**FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNRCC**

Les différentes interventions proposées pour la mise en œuvre de l'axe 8 sont exposées ci-dessous.

- **Améliorer le climat des investissements pour attirer les investissements privés dans l'adaptation**  
Le gouvernement Tunisien devrait jouer un rôle moteur pour surmonter trois obstacles, notamment en : i) mettant à disposition des données localisées sur les risques climatiques et la vulnérabilité et intégrer les risques climatiques dans la planification des investissements ; ii) mettant en place des dispositifs

institutionnels efficaces pour la planification multisectorielle de l'adaptation, une meilleure articulation des objectifs d'adaptation et de résilience au niveau national, l'établissement des politiques / réglementations / normes, et l'articulation de plans clairs pour permettre la participation du secteur privé; et iii) renforçant les incitations financières pour la participation privée, à travers des instruments de financement public tels que le financement mixte, la bonification d'intérêts, ou encore la réduction de risques ciblés (de-risking).



- **Fournir un soutien continu pour la préparation des projets**

Cette mesure concerne : i) des études de préfaisabilité et de faisabilité détaillées pour s'assurer que le projet sera réellement capable d'attirer des investissements privés ; ii) des éventuelles modifications apportées aux politiques ; voire iii) des incitants.

Cette mesure comprend également l'évaluation de la prise de risque et du retour sur investissement, la cartographie des flux de trésorerie du projet, l'identification des investisseurs potentiels. Au niveau du pays, une Facilité nationale de préparation de projet orientée vers l'adaptation pourrait être nécessaire pour attirer des investissements du secteur privé à grande échelle

- **Développer un système de suivi évaluation – MNV (Mesurer – Notifier – Vérifier) financier.**

Cette mesure devra intégrer les efforts d'identification des indicateurs d'adaptation et de résilience dans un premier temps et ensuite veiller à rendre fluide l'acquisition, la représentation (grâce à la géomatique), l'analyse et l'intégration des informations disponibles dans le suivi des actions d'adaptation et de résilience.

- **Intégrer les besoins en investissements d'adaptation dans le cycle budgétaire national (planification, mise en œuvre et suivi)**

Cette mesure devra contribuer à la prise en compte systématique des investissements nationaux à planifier dans les comptes de l'Etat pour la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques liées à l'adaptation et à la résilience.

- **Développer des outils spécifiques pour lever des capitaux « verts » (obligations vertes en particulier)**

Cette mesure déjà adopter dans d'autres pays visera dans un premier à accompagner les Institutions financières et autres acteurs tunisiens à l'émission d'obligations vertes en particulier.

### Besoins estimatifs de financement de la résilience aux changement Climatiques

L'accès aux sources de financement nécessitera une démarche proactive dans la recherche de financements, mais aussi la présentation de projets cohérents et réalisables, afin de susciter la confiance des organismes de financement.

Pour illustrer ce besoin de proactivité, sont présentées ici une première estimation des besoins en financement du volet résilience. En tenant compte des simulations globales des besoins en adaptation développées par l'UNEP (approche top down tirée de l'Adaptation Gap Report), les besoins en financement de la Tunisie pour répondre au niveau élevé des risques climatiques attendus pourrait s'élever à plus de 408 millions d'USD dès 2022 (soit près de 2 % du budget national) pour atteindre le coût annuel de 475 millions d'USD à l'horizon 2030 et 1.179 millions d'USD à l'horizon 2050. En se basant sur ces simulations annuelles, les besoins en financement pour la période 2021-2050 pourraient s'élever à plus de 22 milliards d'USD.

Année	Besoins de financements estimés sur base du Budget national (%)			
	Budget national		% Budget	Besoins
	Croissance annuelle	Millions USD	annuel	Millions USD
2021	1,8%	20.036	0,02	401
2022	1,8%	20.397	0,02	408
2023	1,8%	20.764	0,02	415
2024	1,8%	21.138	0,02	423
2025	1,8%	21.518	0,02	430
2026	2,0%	21.948	0,02	439
2027	2,0%	22.387	0,02	448
2028	2,0%	22.835	0,02	457
2029	2,0%	23.292	0,02	466
2030	2,0%	23.758	0,02	475
2031	2,0%	24.233	0,03	727
2032	2,0%	24.717	0,03	742
2033	2,0%	25.212	0,03	756
2034	2,0%	25.716	0,03	771
2035	2,0%	26.230	0,03	787
2036	2,0%	26.755	0,03	803
2037	2,0%	27.290	0,03	819
2038	2,0%	27.836	0,03	835
2039	2,0%	28.393	0,03	852
2040	3,0%	29.244	0,03	877
2041	3,0%	30.122	0,03	904
2042	3,0%	31.025	0,03	931
2043	3,0%	31.956	0,03	959
2044	3,0%	32.915	0,03	987
2045	3,0%	33.902	0,03	1.017
2046	3,0%	34.919	0,03	1.048
2047	3,0%	35.967	0,03	1.079
2048	3,0%	37.046	0,03	1.111
2049	3,0%	38.157	0,03	1.145
2050	3,0%	39.302	0,03	1.179
			<b>Total</b>	<b>22.690</b>



Mis en œuvre par



En coopération avec



Elaborée et coordonnée par

**Ministère de l'Environnement**

Immeuble CAPRA - Centre Urbain Nord - Avenue Mohamed Béji Caïd Essebsi

T +216 71 136 300

F +216 71 136 303

E [boc@mineat.gov.tn](mailto:boc@mineat.gov.tn)

W [www.environnement.gov.tn](http://www.environnement.gov.tn)

En coopération avec

Projet Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie & Projet Renforcement des capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques en Tunisie

**Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH**

B.P. 753, 1080 Tunis-Cedex Tunesien / Tunisie

T +216 71 901 355

F +216 71 908 960

E [info@giz.de](mailto:info@giz.de)

W [www.giz.de](http://www.giz.de)